

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL
80 F.

BULLETIN N° 6 DU 6 AOUT 1992

BULLETIN PROTECTION DU MAIS SEMENCE
édité avec la collaboration
du SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE MAIS SEMENCE "ARMAGNAC-BIGORRE"

MAIS

SESAMIE

Situation — Début du second vol en cage d'élevage le 31 juillet.
Les premiers papillons sont également détectés aux pièges sexuels. La nymphose de l'insecte en parcelle est réalisée à plus de 50 %.

Prévision — Maximum du vol toujours prévu entre le 10 et le 15 août.

Préconisation

• **Situation où une seule intervention est envisagée (cas le plus fréquent)**
Intervenir entre le 10 et le 15 août.

• **Situation où deux interventions sont envisagées (cas limité)**
Intervenir du 5 au 10 août pour la première intervention et du 25 au 31 août pour la seconde.

PYRALE

Situation — Début de la nymphose pour la seconde génération enregistrée le 31 juillet. Les captures de papillons au piège sexuel effectuées courant Juillet correspondent aux adultes éclos fin Juin et début Juillet toujours vivants. La Pyrale présente deux phases de nuisibilité :
- La première a eu lieu entre le 15 juin et le 5 juillet 1992.
Cette génération constitue surtout un réservoir d'insectes pour la seconde génération.
- La seconde interviendra du 15 août au 5 septembre 1992.

Prévision — Le vol de seconde génération devrait commencer à la mi-août et s'intensifier pour atteindre son maximum autour du 25 août.

Préconisation — *En raison du faible décalage entre les vols de la pyrale et de la sésamie, intervenir selon les préconisations valables pour la sésamie.*

CICADELLES

Situation — Les conditions météo actuelles sont très favorables au développement de cicadelles responsables de dessèchements prématurés du feuillage. Les maïs les plus exposés sont des maïs peu denses, non irrigués, présentant un volume de végétation limité.

Préconisation — *Les spécialités liquides autorisées sur sésamie ont une action sur cicadelles ; en cas d'attaque de cet insecte, choisir ces spécialités en priorité.*
KARATE à la dose de 0,4 l/ha bénéficie par ailleurs d'une autorisation provisoire de vente pour cet usage depuis Juin 1992.

◆